

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absents :

M. Gaston CHASSAIN, M. Laurent LAFAYE, Mme Nezha NAJIM, M. Matthieu PARNEIX

L'ORDRE DU JOUR EST

Projet alimentaire territorial de Limoges Métropole

M. THALAMY Bernard, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Un Projet alimentaire Territorial (PAT) est une stratégie collective et volontariste rassemblant les différents acteurs d'un territoire autour des questions de productions agricoles et alimentaires contribuant à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire. Cette stratégie collective adaptée aux enjeux spécifiques du territoire contribue localement aux objectifs nationaux et se décline à travers un plan d'actions opérationnel.

Le PAT de Limoges Métropole définit un cadre avec des objectifs déclinés en actions structurantes répondant aux enjeux du territoire de renouvellement des générations, de consolidation du tissu agricole et agro-alimentaire existant et de développement d'une consommation des produits du territoire, de qualité et accessible à tous. Les actions sont mises en œuvre par l'ensemble des partenaires du PAT et en partie soutenues financièrement par Limoges Métropole. Un comité de pilotage annuel rassemble l'ensemble des partenaires du PAT pour partager collectivement des éléments de bilan et les projets qui seront portés pendant l'année.

Limoges Métropole est engagée en faveur de la transition agricole et alimentaire de son territoire avec ses partenaires grâce à l'adoption dès 2017 d'un PAT. Labellisé de niveau 1 par le Ministère de l'Agriculture en 2019, il a notamment permis de créer le pôle maraîchage à Verneuil sur Vienne avec un espace test agricole, l'installation de producteurs au Vigen sur une ferme Terre de liens, et la sensibilisation des communes à l'introduction de produits locaux dans les restaurants scolaires grâce à un cycle de formations et de rencontres dédiées.

En février 2020, Limoges Métropole a poursuivi les grandes orientations du premier PAT avec l'adoption d'un second programme d'actions triennal structuré autour de 5 axes pour le PAT 2020-2022 (prolongé en 2023) :

1. conforter l'accueil de porteurs de projets, notamment, en renforçant le dispositif de test d'activité sur l'espace-test de Verneuil sur Vienne,
2. favoriser le développement de nouvelles opportunités d'installation pour les porteurs de projets en soutenant l'accès au foncier,
3. permettre la diffusion de l'innovation et de l'expérimentation afin de conforter le développement d'une filière agricole locale, adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain,
4. renforcer le tissu des entreprises de l'industrie agro-alimentaire locale s'appuyant sur une production alimentaire forte,
5. communiquer et valoriser les atouts du territoire, en particulier par la sensibilisation des élus et citoyens.

Le PAT 2020-2023 a rassemblé et engagé six partenaires du territoire, une convention annuelle a défini les actions portées et le soutien financier de Limoges Métropole. Chaque partenaire est mobilisé selon ses compétences, son expertise et son réseau pour des actions précises qui participent aux objectifs du PAT. Des pilotes d'actions ont été mis en place en 2023 pour inciter les partenaires à travailler ensemble et trouver des complémentarités entre leurs projets pour un impact plus fort et des actions coordonnées sur le territoire. Limoges Métropole conserve un rôle d'animation du réseau de partenaires et de coordination sur certains projets.

De manière synthétique, le bilan porté collectivement du PAT 2020-2023 met en avant :

- des actions engagées et à poursuivre sur l'accompagnement à l'installation et la reprise d'activités agricoles. Le pôle maraichage, fort de son espace-test est un outil à renforcer,
- l'identification de foncier propice à l'installation agricole, en particulier maraichère, est également à poursuivre. Le PAT 2020-23 a permis la création de la SCIC Ceinture Verte, qui a déployé son activité à l'échelle de la Haute-Vienne, et porte plusieurs études sur l'eau et le développement de la filière maraichère locale,
- dans le cadre du PAT, les communes ont bénéficié d'ateliers et formations sur l'approvisionnement local et de qualité, qui ont permis l'émergence d'un réseau professionnel et une dynamique de la restauration collective qui est à poursuivre et à ouvrir aux autres formes de restauration collective,
- enfin, les actions de communication ont été nombreuses et ont trouvé leur public, un travail de lisibilité et de coordination sera à approfondir dans le prochain PAT.

Depuis l'automne 2023, Limoges Métropole travaille avec les partenaires et les communes à l'écriture d'une nouvelle édition du PAT. Limoges Métropole souhaite, à travers ce cadre stratégique renouvelé, élargir d'une part le champ d'actions du PAT pour s'inscrire dans les objectifs de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) en cours de finalisation ; et, d'autre part, mieux mobiliser les communes et valoriser davantage leurs actions qui contribuent aux objectifs du PAT.

Des ateliers avec les communes du territoire et les partenaires du PAT ont permis de définir les objectifs stratégiques pour le nouveau PAT de Limoges Métropole :

Objectif 1 : favoriser l'installation et la reprise d'entreprises agricoles et agro-alimentaires sur le territoire

Seront mises en place des actions d'accompagnement de candidats à la reprise et l'installation de projets de productions agricoles et de transformations alimentaires économiquement viables et inscrits dans une démarche de qualité. En particulier, les actions porteront sur le développement du pôle maraichage de Verneuil-sur-Vienne et son espace-test, l'information et l'accompagnement des porteurs de projet, et l'identification de foncier afin de faciliter le renouvellement des générations dans les métiers agricoles et agro-alimentaires sur le territoire.

Objectif 2 : s'assurer de la pérennité du tissu agricole et agro-alimentaire notamment par la diversification et l'innovation

Les partenaires du PAT mettront en place des actions pour consolider le tissu agricole et agro-alimentaire, à travers la préservation des espaces de production et équipements de transformation, l'adaptation aux changements climatiques, la diversification des activités et l'accompagnement face aux défis technologiques de demain.

Objectif 3 : encourager la consommation des produits de qualité issus du territoire et accessibles à tous

Le développement des débouchés des producteurs et transformateurs du territoire sont au cœur de ce dernier objectif à travers quatre leviers : l'approvisionnement de la restauration collective publique et privé, la consommation quotidienne des usagers du

territoire, l'approvisionnement des entreprises de transformation et le rayonnement des produits du territoire au-delà de nos frontières.

Ce nouveau PAT s'accompagne de plusieurs évolutions :

- une meilleure mobilisation des communes aux objectifs du PAT est un enjeu partagé par l'ensemble des partenaires et des communes. Un fond de concours dédié aux communes est proposé, il soutiendra les projets d'investissement des communes qui participent aux objectifs du PAT. Le règlement du fonds de concours est présenté dans une délibération spécifique.
- le PAT définit les objectifs stratégiques pour une durée de 5 ans, conformément à la labellisation de niveau 2 des PAT par le Ministère de l'agriculture.
- afin d'apporter plus de fluidité dans la programmation des actions et de visibilité sur le soutien financier de Limoges Métropole, il est proposé de conventionner avec les partenaires pour les 3 premières années du PAT : 2024-2026.

La délibération sur le PAT 2024-2028 présente le cadre stratégique et les 3 principaux objectifs retenus par les membres du comité de pilotage du 22 février 2024. Un travail est en cours pour définir plus précisément le plan d'actions triennal dans lequel l'ensemble des partenaires vont s'engager, il sera présenté au conseil communautaire du mois de juin 2024.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver les objectifs stratégiques du PAT 2024-2028.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le mercredi 24 avril 2024